



Maine et Loire

Compte rendu FO DGFIP49 : CHS-CT du 18 février

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Le CHS CT de Maine et Loire s'est réuni en visio-audio conférence le 18 février 2021.

Dans leur déclaration liminaire (cf. intégralité du texte sur notre site), **les représentants FO DGFIP 49 ont dénoncé les premiers effets de la loi de Transformation de la fonction publique qui conduisent à un transfert de compétences du CHS CT vers le CTL, et réduisent très largement les possibilités offertes aux organisations syndicales d'étudier et de faire progresser les conditions de travail lors d'opérations de restructurations de postes ou services.**

FO a aussi dénoncé la dégradation des conditions d'exercice **des médecins de prévention, nouvellement renommés « du Travail », puisqu'un décret paru en 2020 réduit d'environ 40 % le temps consacré aux visites médicales.**

Répondant aux interrogations de **FO** sur l'avancée des dossiers déposés dans le cadre des plans de relance et de rénovation des cités administratives pour **le bâtiment D de la Cité administrative d'ANGERS, et les CFP de SAUMUR et CHOLET, M Derrac a indiqué que seul le dossier du bâtiment D a été retenu pour des travaux de remplacement d'ouvrants, d'isolation thermique, et de remplacement de l'éclairage avec des néons par des leds (pour un montant de plus de 3,2 millions d'euros). Le démarrage des travaux est prévu courant 2022.**

M Derrac a souhaité faire un point sur les travaux immobiliers en cours ou à venir :

- Dans le cadre des économies d'énergie, les sites de Segré, Baugé et de la DDFIP Talot sont également concernés par l'opération de remplacement de l'éclairage.

- Sur le site de Cholet, d'importants travaux de réfection de la toiture-terrasse et d'isolation thermique ont débuté. Ils s'étaleront sur 5 ou 6 semaines. La Direction a indiqué que le recours à un marteau piqueur serait nécessaire à certains moments.

Les représentants FO DGFIP49 ont demandé à la Direction à ce que les collègues impactés par les jours de pics de nuisances sonores puissent bénéficier d'ASA. Pour **M Derrac**, ce n'est pas possible, il préconise de déplacer les collègues dans des bureaux vides ou de recourir au télétravail. **Des travaux de désamiantage doivent être réalisés au niveau de deux cages d'escalier.** À ce sujet, l'inspecteur santé sécurité au travail a rappelé l'importance du dépôt de plans de prévention et de circulation pour ce type de travaux. Mme le **Dr Bizouarne**, médecin du Travail, a indiqué que ces plans devaient être communiqués à tous les acteurs de prévention.

- Des travaux d'entretien et de rénovation sont prévus pour le CFP de Saumur pour 2021-2022 ; remplacement de volets en priorité au rez-de-chaussée pour des raisons de sécurité, rénovation de la VMC, isolation et réfection de l'étanchéité de la toiture.

Les représentants FO DGFIP49 ont fait observer qu'il y a urgence à procéder au remplacement de deux chaudières de ce site. **M Guérineau** a précisé que la demande de remplacement a bien été prise en compte mais que les crédits régionaux seraient très certainement délégués en 2022.

COVID et Recommandations-

Étude des rapports de visite de l'inspecteur de santé sécurité au travail (ISST) :

Les rapports concernant les visites réalisées en mai et juin 2020 à la Trésorerie Municipale d'Angers, du CHU d'Angers et du CFP de Cholet ont été examinés durant cette séance.

L'ISST a rappelé la recommandation d'aérer les bureaux 3 fois par jour, pendant une durée minimum d'au moins 15 minutes et d'effectuer un contrôle régulier des VMC.

Pendant la période COVID et en cas de pics de chaleur, **même si l'utilisation des ventilateurs individuels n'est pas proscrite de manière officielle, l'ISST recommande de ne pas les utiliser car ils génèrent de forts flux d'air et donc de potentielles diffusions du virus.** Il préconise de rechercher d'autres alternatives comme le recours aux horaires décalés, et au télétravail.

Le Dr Bizouarne (médecin du Travail) émet un avis similaire. **Au bureau, le port du masque est obligatoire.** En cas de fortes chaleurs, **il faut mettre en place des aménagements individuels (occuper des bureaux vides), ou des aménagements des horaires (fin de journée à 13h30 ou 14h30, comme cela se pratique dans d'autres DDFIP)**

Quant à l'utilisation des climatiseurs individuels (avec reprise d'air), la vitesse d'air la plus faible possible est recommandée. Pour conclure, **le médecin du Travail déconseille totalement l'utilisation des sèches-mains à air pulsé ou soufflants (de type Dyson).**

Un point de situation COVID a été fait par le **Dr Bizouarne**. Depuis le 11/01/2021, elle a dénombré 4 cas Covid positifs, 1 cas négatif, et 15 cas contacts (tous négatifs). Une attention particulière doit être portée lors des moments de pause café/déjeuner.

La Direction a ensuite présenté les résultats d'une enquête sur l'aménagement des locaux et les mesures sanitaires mises en place dans différents sites du département.

Les représentants FO DGFIP49 ont regretté que tous les locaux d'accueil ou salles de réunion ne comportent pas d'indication de la jauge maximale d'accueil. Ils ont demandé comment est calculée cette jauge, et les moyens mis en œuvre par la Direction pour assurer son respect en l'absence de vigiles.

M Fréville, ISST précise que la règle des 4 m² s'applique à nos services, sauf dans les locaux de convivialité ou de restauration, la jauge passant alors à 8 m².

M Derrac a demandé que tous les locaux d'accueil et de réunion du département **soient dotés d'une affiche indiquant la jauge maximale admissible. Il s'est engagé à ce que des vigiles soient présents sur les sites de Cholet et Saumur pendant la période déclarative.**

Pour **FO**, c'est une avancée mais la Direction n'a aucunement apporté de solution pour faire respecter cette jauge en permanence et assurer ainsi une meilleure protection des agents!!

Examen des propositions de dépense

L'unique dépense validée est l'achat de 6 supports documents FLEX DESK 640 pour 1 392,48€.

Le financement d'un miroir de contrôle de sortie pour le parking du site de **Cholet** a été émis en suspens. Il sera à nouveau débattu lorsqu'une évaluation des risques aura été menée sur place.

La proposition de financement d'une chaise d'évacuation pour le **SGC de Trélazé** a été retirée par la Direction qui cherche une solution d'évacuation alternative.

Au sujet des formations habituellement financées par le CHS CT, la consigne du secrétariat Général du Ministère précise clairement qu'aucune formation ne peut être organisée du fait de la situation sanitaire.

Madame **Bondu** demande que, néanmoins, la formation à l'évacuation des sites de **SAUMUR** et **CHOLET** soit maintenue.

Les représentants FO DGFIP49 interviennent pour rappeler que sur plusieurs sites du département, les évacuations (1 fois par semestre pour les locaux accueillant plus de 50 agents) n'ont pas été réalisées en 2020, contrairement à la réglementation qui s'impose même en période de crise sanitaire.

Examen des registres santé et sécurité au travail

-Plusieurs fiches concernant des problématiques de chauffage au **SPF d'Angers** ont été étudiées. La Direction admet qu'il peut y avoir un problème de dérèglement de sonde, et précise que des chauffages d'appoint ont été fournis.

-Une fiche relative à un sol dégradé au **SIP d'Angers Ouest** : La direction indique que le revêtement de sol va être remplacé.

Fiches de signalement

-**Présence de chiens de race STAFF agressifs dans une propriété proche du CFP de Segré.**

Suite à ce signalement, la Direction a adressé un courrier à la Mairie de Segré. En réponse, La Maire indique que la situation est maîtrisée.

Les représentants FO DGFIP49 signalent que les claustras installés par la propriétaire des chiens pour renforcer les clôtures sont troués, et des chiens s'étant déjà échappés et pouvant toujours le faire, les agents du CFP de Segré éprouvent un sentiment d'insécurité.

- **Injures envers une collègue du Centre de contact d'Angers**

Les représentants du personnel interviennent auprès de **M Derrac** pour souligner que de tels faits ne peuvent rester sans réponse de la Direction.

Questions diverses

Mise en place d'un accueil sur RDV aux bâtiments C et D de la Cité administrative au 1^{er} mars 2021.

M Derrac a tout d'abord tenu à rappeler que la nouvelle organisation (ouverture généraliste le matin, accueil uniquement sur rendez-vous les après-midi) découle d'une orientation de la Direction Générale. Il a indiqué qu'elle est déclinée partout dans l'interrégion et que notre département serait le dernier à le mettre en place. **Pour lui** « l'accueil sur rendez-vous » est une des composantes d' « un service public de qualité ».

M Boyer a ensuite pris le relais pour présenter un retour d'expériences des sites de Cholet et de Saumur. **Selon lui**, tous les agents d'accueil de Saumur et Cholet sont très satisfaits des nouvelles modalités d'accueil.

Les représentant FO DGFIP49 sont intervenus pour rapporter des expériences beaucoup moins idylliques vécues par des collègues de Saumur :

-Usagers fortement mécontents de trouver les portes fermées l'après-midi, alors que les horaires d'ouverture certains sites internet n'ont pas été modifiés (cf. le très officiel « annuaire des services publics fr »),)

-Problèmes d'interphones (mauvais services appelés engendrant agacement chez les collègues dérangés, temps de connexion d'interphones trop courts (36 secondes) générant de l'énervement et parfois des injures de la part d'usagers.

Pour M Boyer, « tout va bien » « notre démarche est cohérente »!! il y aura toujours « des mauvais coucheurs » et les incidents d'interphones ne sont pour lui que des « incidents isolés ».

M Derrac poursuit en indiquant que la date du 1^{er} mars, date retenue pour le démarrage de ces nouveaux horaires d'accueil, lui semble la mieux adaptée du fait des faibles flux à l'accueil et qu'avec ces nouvelles modalités, la cité administrative offre une plus large plage d'ouverture (5 après-midi au lieu de 2 actuellement).

Tout en rappelant que toutes les décisions sont prises en concertation avec les collègues des services concernés, M Boyer apporte ensuite des précisions plus techniques concernant l'accueil commun au bâtiment D, car les contraintes sont plus complexes qu'au bâtiment C :

- Les nouvelles modalités d'accueil feront l'objet d'un double affichage sur la porte de l'accueil SIP, et près du système d'interphone/visiophone :

- si vous avez- rendez-vous, sonnez,
 - si vous n'avez pas rendez-vous, un numéro de portable sera à disposition des usagers: un agent de l'accueil sera chargé de répondre à ce numéro pour traiter les demandes de rendez-vous ;
- Un agent de l'accueil sera chargé l'après-midi de prendre en charge les personnes qui ont rendez-vous au SIP et au SIE.
- Les agents disposeront d'un portable professionnel pour réaliser les contre-appels.

M Derrac poursuit en annonçant que l'accueil commun a été placé sous la responsabilité de Mme **Delommeau** (Inspectrice), et que **M Boyer** dès sa prise de poste au SIP d'Angers Est le 1^{er} avril 2021, sera également en charge du pilotage et de la coordination de l'accueil commun des SIP Angers Ouest/Angers Est.

Suite à toutes ces informations, et attachés à un service public de qualité et de proximité ouvert à tous, **les représentants FO DGFIP49** ont rappelé leur **totale opposition** à la mise en place d'un système qui n'a que pour but d'éloigner un peu plus les usagers des services, et notamment les plus fragiles ou ceux ne disposant pas d'internet.

Pour **FO**, il y a aussi, les matins, de forts risques d'afflux massifs de contribuables, notamment lors de la campagne Impôts sur les Revenus ou Taxes d'habitation, afflux qui devraient être limités au maximum en période de COVID ! **M Boyer répond en mettant en avant une baisse de volumétrie d'accueil physique de 20 % en 2020 à Angers. Pour lui, il n'y aura pas de soucis** « Tout est cohérent ». À compter du 1^{er} avril 2021, les agents pourront donc compter sur lui pour venir régler les incidents liés aux réductions d'ouverture au public !!

Pour conclure, **M Boyer** précise de manière complémentaire que le numéro des SIP ne sera plus mentionné sur les avis d'impôts, et que c'est donc le Centre de contact qui deviendra l'interlocuteur de 1^{er} niveau des contribuables.

Prenant en compte la bascule potentielle des appels de redevables désorientés qui pourra se faire sur les autres services, et dans le but d'éviter une totale saturation des standards, **les représentants FO** ont demandé à la Direction l'installation de Serveurs Vocaux Interactifs dans tous les SGC.

Travaux dans les blocs sanitaires du SIP Angers Est :

FO a interpellé la Direction sur la réalisation effective des travaux dans les blocs sanitaires du SIP Angers Est, rappelant que cette réfection partielle annoncée lors de deux CHS CT précédents était fort attendue par les agents. La Direction a répondu qu'elle allait faire le point, mais que de toute façon des travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR vont être engagés en 2022.

Présence de cafards au SGC de SAUMUR :

Les représentants FO DGFIP49 ont signalé que, malgré deux campagnes de désinsectisation contre les cafards dont une toute récente, des collègues ont rapporté la présence de cafards dans un bureau ainsi qu'à la caisse. **La Direction va étudier les mesures à prendre.**

Vos représentants FO DGFIP 49 au CHS CT : Eric Capillon et Olivier AUDOUX.

« Se syndiquer, c'est oser ensemble pour ne pas se résigner seul » j'adhère à FO !

<p>BULLETIN D'ADHESION</p> 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. - DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Bulletin à retourner à Romuald Wiar Cité administrative SIP Angers Est 15 bis rue Dupetit Thouars à Angers